

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 6 mai, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 29 avril 2025

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 12 - votants 18

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CHARPIOT François – CHIAPPONI Marine - COURT Sylvie – DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PORTEVIN Christine

Absents : Mme CERBINO-BARBEROUX

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBER IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à M. BERARD Maxime
M. GRANGAUD Sélim-Thomas à M. LANOE
Mme PICHET Catherine à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Amendes de police : Demande de subvention – Année 2025

N°20250506-05

Rapporteur : Mme FEUTRIER Lucie

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Le Département des Hautes-Alpes aide les communes à réaliser des travaux de sécurité sur la voirie communale dans le cadre de l'enveloppe dont il dispose et qui provient des recettes des amendes de police.

Pour cette année 2025, la commune de Guillestre souhaite continuer à engager des projets permettant la sécurisation de la circulation piétonne.

Tout d'abord, la municipalité souhaite sécuriser son centre-ville qui est particulièrement fréquenté en été avec les jours de marchés et les diverses animations proposées aux habitants. Le but est de limiter la circulation motorisée, de favoriser les cheminements piétons et de mieux sensibiliser les automobilistes. Sont ainsi prévus en centre-ville :

- Des potelets amovibles à différents endroits du centre-ville ;
- Des barrières anti-encastres pour sécuriser le marché d'été et les animations nocturnes ;
- Différents panneaux signalétiques (stop, arrêt minute...).

La place Salva doit aussi être mieux sécurisée pour éviter le stationnement des véhicules. Ce lieu doit rester agréable avec les terrasses de restaurants et l'office de tourisme. Une quinzaine de plots en marbre rose de Guillestre vont être installés.

Des garde-corps devront être installés devant le parvis de la mairie afin d'éviter toutes chutes accidentelles. En effet, la route est juste en contrebas.

Le long de la route de la gare, le mur en bordure est fragilisé et doit être refait. L'armature de sa structure est apparente. Ces travaux sont nécessaires pour sécuriser la route.

De la chapelle Saint Sébastien jusqu'à la route principale, un cheminement piéton sera créé le long de la route. En effet, cette dernière est assez empruntée par les véhicules motorisés. Ce passage créé permettra aux piétons de rejoindre le quartier résidentiel des Chapelles ainsi que la liaison douce.

Pour pouvoir réaliser ces projets, il est proposé de solliciter le Département pour une aide financière dans le cadre des « amendes de police », conformément au plan de financement suivant :

<u>DEPENSES € HT</u>		<u>RECETTES € HT</u>		
Aménagement centre-ville : potelets, panneaux signalétiques, barrières anti-encastres	23 600 €	Département	40 000 €	50 %
Garde-corps pour le parvis de la mairie	20 195 €	Commune	40 000 €	50 %
Cheminement piéton quartier des Chapelles et mur le long de la route de la gare	31 205 €			
Sécurisation de la Place Salva par la mise en place de plots en marbre rose	5 000 €			
TOTAL	80 000 €	TOTAL	80 000 €	
		TVA à la charge de la Commune	16 000€	

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité d'œuvrer à l'amélioration de la sécurité routière des piétons et des véhicules sur le territoire communal ;

VU l'avis du bureau municipal du lundi 28 avril 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** les projets de sécurisation piétonne exposés ci-dessus ;
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous.

<u>DEPENSES € HT</u>		<u>RECETTES € HT</u>		
Aménagement centre-ville : potelets, panneaux signalétiques, barrières anti-encastremets	23 600 €	Département	40 000 €	50 %
Garde-corps pour le parvis de la mairie	20 195 €	Commune	40 000 €	50 %
Cheminement piéton quartier des Chapelles et mur le long de la route de la gare	31 205 €			
Sécurisation de la Place Salva par la mise en place de plots en marbre rose	5 000 €			
TOTAL	80 000 €	TOTAL	80 000 €	
		TVA à la charge de la Commune	16 000 €	

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes dans le cadre de l'enveloppe « amendes de police » à hauteur de 40 000€
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la poursuite du projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 mai 2025,
 Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 12 mai 2025
 Publié le : 12 mai 2025

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le

ID : 005-210500658-20250512-DEL20250506_05-DE

